PLAN LOCAL D'URBANISME

Département d'Indre et Loire

Commune de **VILLEPERDUE**

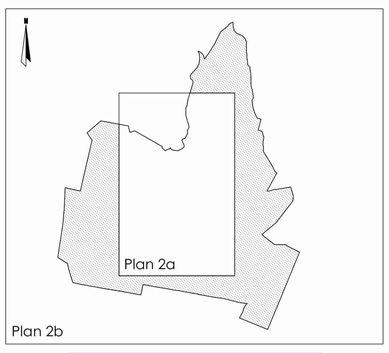

Mise en compatibilité dans le cadre
de l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10

2b PLAN DE ZONAGE.

Zone rurale.

Echelle : 1/5000 ème.

Vu pour être annexé en délibération du conseil municipal pour l'arrêt du projet en date du :

Le Maire :

8 bis boulevard Foch 49100 ANGERS - téléphone : 02 41 23 13 23 - télécopie : 02 41 23 13 29 - e mail : atelier8etdemi@wanadoo.fr

LEGENDE

INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS.

Zones U *(urbaines)*

UA	Zone centrale ancienne.
UAc	Secteur à vocation commerçiale et de services.
UB	Zone urbaine d'extension récente à dominante d'habitat .
UC	Zone d'activités artisanales et industrielles.
UL	Zone affectée aux activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.
UF	Zone affectée au domaine ferrovaire.
UH	Zone partiellement desservie où quelques possibilités de constructions sont admises.

Zones AU *(à urbaniser)*

1AUb	Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'habitat.
1AUc	Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à dominante d'activités artisanale et commerciales.
2AUb	Zone d'urbanisation future à long terme réservée à l'habitat.
2AUc	Zone d'urbanisation future à long terme réservée à l'activité à dominante artisanale.

Zone A *(agricole)*

A	Zone réservée à l'exploitation du sol.

Zones N *(naturelles)*

N	Zone naturelle et forestière à protéger.
NG	Zone destinée à l'accueil d'équipements publics liés aux réseaux.
NL	Zone admettant quelques aménagements sportifs, de loisirs et de plein air.
NP	Zone naturelle de protection stricte.

Plan de Villeperdue
Après mise en compatibilité

LEGENDE

ELEMENTS GRAPHIQUES

- Limite de zone ou de secteur.
- Espace boisé classé à conserver.
- Emplacement réservé.
- Voirie d'intention.
- Plantations à réaliser.
- Voie bruyante.
- Zone de bruit.
- Marge de recul.
- Accès automobile direct interdit.

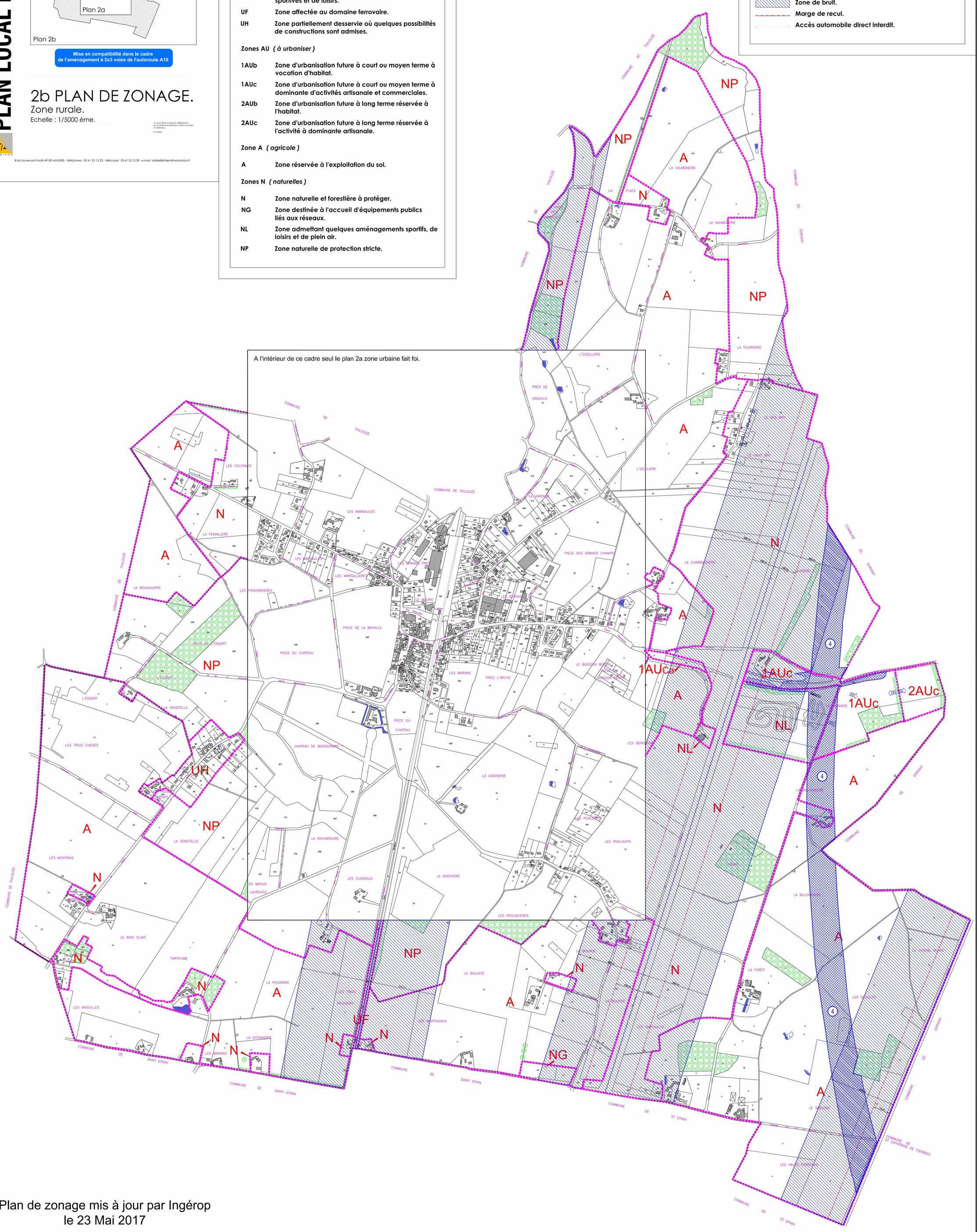

Plan de zonage mis à jour par Ingérop
le 23 Mai 2017